



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905_06-DE
Reçu le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

N° DBC 20240905-06

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation : 26 août 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 05 septembre 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Chantal CHASSANG, Patrice BION (représente Michel GONIN), Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Stéphane RODIER, Rachel BOURIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté :

0

Membre présent sans voix

délibérative : 0

Total votants : 19

**RETRAIT PARTIEL DE LA DELIBERATION N°DBC 20240620-05 RELATIVE
A DES AVENANTS AU MARCHE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA FERME
INTERCOMMUNALE DE CHANDALON, A ARCONSAT**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° DBC20230907-04 attribuant le marché de travaux relatif à l'extension de la ferme intercommunale de Chandalon ;

AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905_06-DE
Reçu le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

Vu la délibération n°DBC20240620-05 approuvée notamment un avenant au Lot 7 - Électricité du marché travaux d'extension de la ferme intercommunale de Chandalon conclue avec l'entreprise Électricité GARDETTE (63250 ARCONSAT), visant à supprimer l'option « électricité douche » pour un montant en moins-value de 431,00 euros HT ;

Considérant que suite à une erreur dans l'établissement de l'acte d'engagement initial dudit marché, il s'avère que l'« option douche » n'avait jamais été retenue par le Bureau communautaire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Retire** partiellement la délibération n°DBC 20240620-05 s'agissant du Lot 7 - Électricité du marché travaux d'extension de la ferme intercommunale de Chandalon conclue avec l'entreprise Électricité GARDETTE (63250 ARCONSAT) ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 19	Membres du Bureau présents : 19	Représentés : 0
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19	Pour : 19	Contre : 0
Abstention : 0	Membre présent sans voix délibérative : 0	Non-participation : 0

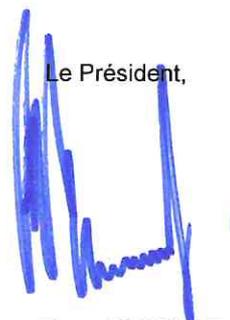
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

